Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702285-20260619-20260647-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE ARRONDISSEMENT CHINON

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL - 37140
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de la convocation : 12/06/2026

Transmis à la Préfecture le : 19/06/2026
Rendu exécutoire le : 19/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur Patrick OLIVIER, Maire, le 12 juin, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JUIN, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :
MM. OLIVIER, BOISARD, CHERRIERE, FOLTZENLOGEL, PIEDAVENT, MOREAU, ROUSSEAU, DUJARDIN et MMES ORY, HUET, PLOQUIN, BONNET, DAVID, PIMOT, PELGER.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 12/06/2026. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/05/2026 a été transmis par écrit aux élus le 12/06/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2026.

Excusés : Madame Jeanine HUET. Madame Laurence PLOQUIN.
Représentés : Madame Jeanine HUET donne procuration à Madame Sophie ORY. Madame Laurence PLOQUIN donne procuration à Monsieur Thierry CHERRIERE.
Absent : /

Délibération n° 2026-47

Objet : Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire (2026-2027)

Madame l'adjointe en charge de la commission enseignement et vie scolaire présente le projet du nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire qui a préalablement été étudié en commission et présenté en réunion de travail préparatoire à ce Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de revoir le règlement intérieur qui a pour objectif de fixer les règles pour la restauration scolaire à compter la rentrée scolaire 2026-2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié,

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau règlement intérieur et de l'autoriser à le signer.

Résultat du vote :

Pour : 13+2 pouvoirs
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702285-20260619-20260647-DE

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié pour la rentrée scolaire 2026/2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur de la restauration scolaire tel que présenté à l'assemblée délibérante et tous les documents liés à ce dossier.

A titre d'information, les pièces relatives à l'inscription annuelle pour la restauration scolaire pourront être téléchargeables sur le site internet et à rendre obligatoirement à la Mairie pour validation.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Au registre, suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Le Maire,
Patrick OLIVIER

MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (Indre-et-Loire)

Le Secrétaire de séance
Thierry CHERRIERE